

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
- Séance du 19 Juillet 2017 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mmes Sophie LEROUX, Corinne DUTRIAUX, Catherine DUCHEMIN, Séverine LEGER.

MM. Laurent MAROT, Louis ACONIN, José THIEBAUT, Éric BRIESMALIEN, Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET.

**POUVOIRS :**

M. Thierry FRAU donne pouvoir à M. Laurent MAROT.

**ABSENTS :**

Mme Dominique DESCHAMPS, Séverine LEGER  
MM. Philippe LANOIS, Frédéric BRIESMALIEN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Sophie LEROUX

## **1) DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017 :**

Monsieur Laurent MAROT, informe les membres du Conseil Municipal que le 30 juin dernier, lors du vote des délégués et suppléants aux élections sénatoriales la parité n'a pas été respectée dans la rédaction. Le Préfet de l'Oise a donc saisi le Tribunal Administratif d'Amiens qui a annulé le vote le 10 juillet.

Il faut donc redésigner les délégués et suppléants en respectant la parité.

A l'issue du scrutin, Monsieur Laurent MAROT a proclamé élus délégués, les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus comme suit :

- Thierry FRAU (Délégué)
- Catherine DUCHEMIN (Déléguée)
- José THIEBAUT (Délégué)
- Corinne DUTRIAUX (Suppléante)
- Jacques LEVASSEUR (Suppléant)
- Sophie LEROUX (Suppléante)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le résultat de l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.**

## **2) ACQUISITION TERRAIN CONSORTS LESAGE :**

Monsieur Laurent MAROT, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune va implanter un centre scolaire comprenant une cantine, une bibliothèque et un accueil périscolaire dans la rue des écoles.

Monsieur Laurent MAROT, propose d'acquérir une partie du terrain aux consorts LESAGE, situé rue des écoles et cadastré H 1172 (cf. plan joint) pour une superficie de 2 000 m<sup>2</sup> au prix de 25 € du m<sup>2</sup> soit 50 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquiescer le terrain et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte relatif à ce projet.**

### **3) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « LA COMPAGNIE D'ARC » :**

Monsieur Laurent MAROT, informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'installation du bungalow « toilettes publiques » rue du Jeu d'Arc par la Commune, l'association « La Compagnie d'Arc » a constaté une augmentation de consommation sur leurs factures électriques de la SER (compteur électrique commun).

Monsieur Laurent MAROT propose donc aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle (article 6574) d'un montant de 350 € à l'association « La Compagnie d'Arc » correspondant aux deux dernières factures de la SER.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (Mmes LEROUX et DUCHEMIN ne prennent pas part au vote) de verser la subvention exceptionnelle à l'association « La Compagnie d'Arc ».**

### **4) REPRISE DU CONTRAT ELECTRIQUE DE LA SER DE L'ASSOCIATION « LA COMPAGNIE D'ARC » :**

La consommation électrique étant plus importante Monsieur Laurent MAROT, propose aux membres du Conseil Municipal de reprendre le contrat électrique SER de l'association « La Compagnie d'Arc ».

La reprise du contrat sous le nom de la Mairie facilitera la gestion du compteur électrique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de récupérer le contrat électrique situé rue du jeu d'arc.**

La séance est levée à 19h00.

Le Maire,  
Thierry FRAU